



Journée de plus 12h30min (Trajet+temps de travail effectif)

Par **Nostan**, le **28/10/2012** à **17:10**

Bonjours.

Je n'arrive pas a trouver de réponse sur les différent forum alors me voila!

Je suis ETAM 2.1 Coef 275 de la convention Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil (SYNTEC me semble t-il).

Je suis métallier serrurier et sur ma feuille de paie il est indiqué : "Mécanicien chaudronnier"

Je travail du lundi au jeudi en faisant des journée de 8h45min.

Je commence a 7h15min et finis a 16h30min.

Le mardi matin a 4h je suis envoyé ponctuellement en déplacement a 1h15min de mon lieu de travail et je dois faire une prestation de 10h avec un collègue du même niveau.

Ma journée fera donc 12h30min, sans compter le repas du midi.

J'ai été prévenus le vendredi la semaine d'avant

Est-ce légal?

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **28/10/2012** à **19:21**

Bonjour,

Votre message est assez confus car on arrive pas à distinguer ce qui est du temps de travail avec celui des déplacements, c'est les premiers qui sont limités à 10 h par jour et la pause du midi n'est pas incluse, vous devez avoir au minimum 11 h entre deux journées de travail...

Par **Nostan**, le **28/10/2012** à **20:07**

Et bien j'ai

-1h15 de déplacement

-10h de travail effectif

-1h15 de déplacement

Par **janus2fr**, le **29/10/2012** à **08:05**

Bonjour,
Passez-vous par l'entreprise avant d'aller sur le chantier ?

Par **Nostan**, le **29/10/2012** à **09:10**

Oui là je ne compte que le tps de travail, pas le tps de trajet chez moi>travail.

Par **P.M.**, le **29/10/2012** à **09:42**

Bonjour,
Donc normalement, le temps de travail effectif commence à votre arrivée à l'entreprise pour commencer votre journée de travail et se termine lorsque vous la quittez en déduisant la pause du midi...

Par **Nostan**, le **29/10/2012** à **17:22**

Merci beaucoup!